Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VOTATIONS DU 10 JUIN 2001

Impôts communaux et politique universitaire: Le peuple vaudois soutient deux fois ses autorités

Le peuple vaudois a suivi les recommandations du Conseil d'Etat sur les deux objets soumis à son verdict ce 10 juin 2001. Ils a repoussé l'initiative pour un taux d'impôt communal unique par 68,5 % de " non ". Il a approuvé le projet triangulaire de coopération entre les universités de Lausanne et de Genève et l'EPFL, par 59,3 % pour la loi sur l'Université, et par 53,5 % pour le regroupement à Genève de l'Ecole de pharmacie.

Le Conseil d'Etat se réjouit du refus très net opposé à l'initiative pour un taux communal unique, qui montre que les Vaudois n'ont pas voté uniquement selon leur porte-monnaie. Après l'approbation de la péréquation financière le printemps dernier et le refus de l'initiative aujourd'hui, la voie est ouverte à la poursuite du projet EtaCom. Rééquilibrer les situations financières communales sans en arriver à l'extrêmité prônée par le taux unique, c'est donner à toutes les communes la possibilité d'accomplir des tâches que le canton pourra leur confier. L'Etat et les communes doivent maintenant montrer leur capacité à tenir leurs engagements en direction du rapprochement des taux communaux entre 70 et 110. La péréquation financière, mise en ?uvre au 1er janvier 2001, devra garantir à toutes les communes la capacité de remplir leurs obligations, actuelles et futures.

Quant au double oui accordé à la modification de la Loi sur l'Université de Lausanne et au financement du regroupement de l'Ecole romande de pharmacie, il constitue une étape importante dans la mise en ?uvre du projet de collaboration triangulaire entre les universités de Genève, de Lausanne et l'EPFL. Aux yeux du Conseil d'Etat, ce vote traduit la confiance que le peuple vaudois accorde à son université et manifeste l'ouverture du peuple vaudois à des coopérations dépassant les frontières cantonales. Un esprit d'ouverture que confirme par ailleurs le vote positif du Canton de Vaud au sujet de l'engagement de soldats suisses à l'étranger.

Le Conseil d'Etat souligne également que par son vote, le peuple vaudois permet à son université de se placer en position favorable face à la future politique universitaire de la Confédération axée sur l'émergence de pôles de compétence. L'UNIL en retirera ainsi à terme des bénéfices supplémentaires de la constitution du pôle des sciences de la vie. L'hypothèque ainsi levée sur le projet triangulaire offre également au Canton de Vaud de disposer de compétences de pointe dans un domaine d'avenir, porteur d'espoir pour son économie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 juin 2001

Les résultats complets des votations du 10 juin 2001, pour les votations fédérales et cantonales, peuvent être consultés sur le site internet de l'Etat de Vaud, à l'adresse www.vd.ch.